

Fédération SUD Santé Sociaux

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Madame Elisabeth BORNE

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion Hôtel du Châtelet, 127 Rue de Grenelle 75007 Paris

Paris, le 09 novembre 2021

Objet : Préavis de grève mensuel SUD Santé-Sociaux à partir du 16 novembre 2021 pour une durée illimitée.

Madame, Monsieur les Ministres,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national du 16 novembre 2021 pour une durée illimitée de 00 heures à 24 heures pour l'ensemble des Infirmier·e·s Anesthésistes Diplômé·e·s États ainsi que des étudiant·e·s Infirmier·e·s Anesthésistes.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

L'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social, chargées d'une mission de service public et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public.

Les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.

L'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,

Aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Les revendications sont :

- Reconnaissance pour l'ensemble des IADE de leur niveau de diplôme, de leur autonomie d'exercice par une rémunération à hauteur de leurs pratiques et de leur responsabilité (bac +5 Master)
- Reconnaissance de la participation à la permanence des soins par la création d'une garde paramédicale, IADE notamment et par sa rémunération.
- Confirmation de leur participation à la médecine pré-hospitalière tenant compte de la plus-value des compétences IADE pour la qualité et la sécurité de la prise en charge patient.
- Reconstruction de l'unité du corps des IADE par la reconnaissance de la pénibilité du travail et la disparition de la notion de «sédentaire» dans la profession.
- Attachement au corps des IDE dont nous sommes une spécialité, à la sélection dans ce corps, 2 ans d'expérience et concours, à la formation professionnalisante en institut et en partie par nos pairs.
- Rattachement des cadres dans le corps des IADE pour s'assurer d'un management spécialisé IADE sur l'ensemble de nos secteurs d'intervention.
- Mise en place d'une politique de promotions professionnelles financées à hauteur des besoins de remplacement tenant compte de la démographie médicale dans la spécialité et la multiplication des secteurs (donc des sites) d'intervention.
- Attribution du CTI (complément de traitement indiciaire) pour les étudiants IADE en Promotion Professionnelle et pour toute la durée de la formation



Et plus généralement :

- Un salaire net minimum à 1700€.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la FPH.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- L'abrogation de l'obligation vaccinale.
- · L'abrogation du passe sanitaire.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le covid-19
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiairisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Madame, Monsieur les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean-Marc Devauchelle

